

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 V. 12 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Paul FAUCHER au 3, rue Gay-Lussac (5e).

Le Conseil de Paris,

Considérant que Paul FAUCHER, écrivain et éditeur français, né en 1898 à Pougues-les-Eaux (Nièvre) et mort en 1967 à Paris, a fondé la collection de littérature enfantine du « Père Castor » en 1931 ;

Considérant que les archives du Père Castor ont été inscrites sur le registre « Mémoire du monde » de l'UNESCO en décembre 2017 ;

Considérant que Paul FAUCHER a ouvert en 1946 l'atelier d'outillage éducatif du Père Castor - centre de recherche biblio-pédagogique - au 131, boulevard Saint-Michel (5e) ;

Considérant que, l'année suivante, est ouverte à la même adresse l'« Ecole du Père Castor », une école active, avec un cours pour enfants déficients ;

Considérant que Paul FAUCHER a développé une pédagogie active dans laquelle la musique et le mouvement tenaient une place importante, avec la volonté d'être « éducateur sur le vif » ;

Considérant que Paul FAUCHER était soutenu dans sa démarche pédagogique par de nombreux amis éditeurs, auteurs et poètes, dont José CORTI, Paul FORT, André BRETON, Henri FLAMMARION ou encore Paul DESJARDIN ;

Considérant que cette école comptera jusqu'à une centaine d'enfants en 1961, date à laquelle des démarches de demande de contrat simple ont été effectuées, sans succès, auprès de l'Éducation nationale ;

Considérant que Paul FAUCHER a vécu au 3, rue Gay-Lussac dans le 5e arrondissement, de 1938 à 1967, et qu'une partie de son appartement servait de bureaux pour sa collection « Père Castor » ;

Considérant la demande de l'association des Amis du Père Castor d'apposer une plaque en hommage à Paul FAUCHER au 3, rue Gay-Lussac (5e) ;

Considérant l'accord écrit de l'unique propriétaire de cet immeuble d'apposer cette plaque sur sa façade ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT et des élu e s du groupe « 100 % Paris » ;

Émet le vœu :

- Que soit apposée une plaque commémorative en l'honneur de Paul FAUCHER au 3, rue Gay-Lussac à l'occasion du 90e anniversaire de la fondation de la collection du « Père Castor » en 2021.